



MAIRIE DE LUSIGNAN
2 PLACE DU 8 MAI 1945 - BP 40002 – 86600 LUSIGNAN

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023

Le jeudi 20 avril deux mille vingt-trois, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le jeudi 27 avril deux mille vingt-trois à 20h00.

Le jeudi 27 avril deux mille vingt-trois à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Ledoux, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs. : Ayrault Brigitte, Bassereau Christelle, Berland Laurence, Carolus Coralie, Chapelle Éric, Deroo Charles, Ducroq Agnès, Dugleux Geneviève, Durand Jean-Louis, Herbreteau Jean Loïc, Ledoux Jean-Louis, Marot Catherine, Morel Didier, Sèvre Alain, Sinault Christophe.

Absents représentés : Mesdames, Messieurs : Chaintré Christian (*Chapelle Éric*), Estrade Laurent (*Christophe Sinault*), Girard Éric (*Deroo Charles*), Michaud Jacky (*Morel Didier*), Vadier-Chauvineau Karine (*Durand Jean-Louis*), Vaillant Claudine (*Ledoux Jean-Louis*).

Absente excusée : Braconnier-Gatard Anne.

N°	Titre
2023/27	Bail de location consenti par la SCI la Vieuville d'un local commercial situé 10, Place du 8 mai 1945 à Lusignan au profit de la Commune de Lusignan (approuvée)
2023/28	Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Vienne (approuvée)
2023/29	Tarif spécial de location d'un mobile-home pour la période du samedi 6 mai au samedi 1^{er} juillet 2023 (approuvée)
2023/30	Indemnité de gardiennage de l'église Notre Dame et Saint Junien (approuvée)
2023/31	Organisation du spectacle 2^{ème} épisode « D'où viens-tu Mélusine » (approuvée)
2023/32	Résorption d'une friche commerciale cadastrée AI-047 au cœur de ville Place du 11 novembre. <ul style="list-style-type: none">- Acquisition d'une partie de l'immeuble cadastré AI 047 (Bâti commercial place Isabelle d'Angoulême) auprès de la SCI Les Châtres.- Règlement de l'usufruit de l'acquisition Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine pour l'autre partie de la parcelle AI 047.- Demande de subventions auprès des services de l'État programme 2023 et auprès du Conseil Départemental de la Vienne. <p style="text-align: right;">(approuvée)</p>